

JRR Programme Complémentarité - Projet pilot au Mali

Soutenir les efforts nationaux pour poursuivre les crimes les plus graves au regard du droit international

Justice Rapid Response

A la suite de conflits où le crime de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre ou de graves violations des droits de l'homme peuvent avoir été commis, seule une courte « fenêtre d'opportunité » sécuritaire et politique existe le plus souvent pour identifier, recueillir et conserver l'information et les éléments de preuve essentiels au soutien de tout processus de responsabilité pénale établi dans un tel contexte. Les sociétés qui sortent d'un conflit font souvent face à de grands défis logistiques pour mener de telles enquêtes, alors que celles-ci exigent le plus souvent des interventions rapides et doivent être menées de manière à ne pas causer plus de tort aux victimes et aux témoins.

Justice Rapid Response (JRR) est une initiative innovante mise en place et soutenue par des États dans le but d'accroître la capacité de la communauté internationale à lutter contre l'impunité pour le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, et les violations graves des droits de l'homme. Pour ce faire, JRR a mis en place un vivier¹ géographiquement diversifié d'experts en justice pénale et divers autres domaines connexes ayant complété une formation spécialisée sur la façon de mener des enquêtes internationales. Le vivier est actuellement composé de plus de 490 experts, dont 40% proviennent de l'hémisphère Sud et plus de 50% sont des femmes, représentant plus de 90 nationalités et 75 langues. Il réunit un large éventail de compétences qui peuvent être requises pour de telles enquêtes, y compris des compétences en sciences forensiques (médecins légistes, experts en balistique, etc.) et des spécialisations en violences sexuelles et sexistes (VSS)².

Depuis le début de ses activités en 2009, JRR a soutenu 50 missions telles que des commissions d'enquêtes, des enquêtes pénales internationales, ainsi que des efforts nationaux, en vue de promouvoir le rôle positif de la justice dans la reconstruction et la stabilité dans des situations post-conflit.

Le programme “complémentarité” – Contexte général

Alors que jusqu'à présent les demandes d'experts provenaient principalement d'institutions internationales ayant besoin d'une capacité d'appoint, on constate un intérêt croissant de la part des États à conduire leurs propres enquêtes conformément à leur responsabilité en droit international, et telle qu'envisagée par le principe de complémentarité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). JRR est alors sollicité à déployer des experts dans le but de soutenir directement la conduite d'enquêtes pouvant appuyer une variété de processus et mécanismes de justice et/ou de réconciliation. C'est dans le but de répondre à cette demande croissante provenant des États que JRR a développé son Programme complémentarité. Grâce à son

¹ Soit « roster » en anglais

² JRR et ONU Femmes ont créé ensemble un vivier pour les Experts Judiciaires spécialement formés pour les enquêtes sur les cas de violences sexuelles et sexistes. Ce vivier est composé de 130 experts et le partenariat JRR-ONU Femmes a déjà permis de faciliter 29 déploiements.

expérience dans la facilitation de déploiements d'experts et son vivier diversifié, JRR est bien positionné pour soutenir les efforts nationaux visant à combattre l'impunité des auteurs de crimes internationaux.

Objectifs

L'objectif principal du Programme complémentarité est de fournir une assistance technique spécialisée et ce, en temps opportun, à des États en soutien à des enquêtes nationales dans des situations où des crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme auraient été commis et relèveraient de la compétence de l'État. Pour qu'un tel soutien ait un impact, certaines conditions préalables doivent être en place. Il doit notamment exister d'une volonté de l'État d'enquêter, ainsi qu'une certaine capacité, bien qu'insuffisante, à laquelle le soutien fourni par JRR pourrait faire la différence dans la réussite des enquêtes. Le soutien de JRR est destiné uniquement à compléter et non pas à se substituer aux efforts nationaux et vise ainsi à s'assurer que les enquêtes et poursuites restent entre les mains des autorités nationales compétentes.

Approche

JRR a développé la méthodologie et les protocoles nécessaires pour fournir une expérience et des compétences spécialisées directement aux États, utilisant de façon optimale les outils et compétences existant localement. De concert avec les partenaires et avec le soutien des interlocuteurs pertinents, JRR ouvre le dialogue avec les États qui seraient susceptibles d'être intéressés à bénéficier du soutien que JRR peut fournir, aux fins d'établir le niveau d'intérêt. Si un tel intérêt est effectivement exprimé, l'État et JRR débutent un processus de consultations.

Une équipe d'experts issus du vivier de JRR, choisis sur la base de leurs compétences, expertise et expérience, se rendent dans le pays concerné avec pour mandat de mener des consultations avec les autorités locales. Le but de ce processus de consultation est d'identifier les obstacles devant être adressés en vue de commencer, faire avancer ou aboutir des enquêtes, ainsi que le type d'expertise requis pour surmonter ces obstacles.

L'équipe soumet un rapport de mission de consultation comprenant des recommandations qui sont discutées avec l'État. Le processus de consultations est une phase essentielle du programme dans la mesure où il met en place les termes de la collaboration avec l'État qui garde le contrôle et la responsabilité des enquêtes et permet à JRR de s'assurer que son soutien est pertinent et adapté aux circonstances spécifiques du pays.

Lorsque l'État et JRR parviennent à un accord basé sur les recommandations du rapport, le déploiement des experts appropriés issus du vivier de JRR peut commencer. Aux termes de chaque mission, une fois que l'efficacité de la mission à répondre aux besoins identifiés aura été évaluée par JRR, les autorités locales et les bailleurs, il est alors possible d'envisager d'éventuels déploiements supplémentaires afin d'atteindre pleinement les résultats escomptés ou même d'étendre l'assistance à d'autres enquêtes et/ou poursuites judiciaires.

Projet Pilote au Mali

JRR a identifié la République du Mali comme un Etat pouvant être potentiellement intéressé par ce programme, du fait des enquêtes en cours ou nécessaires suite à des crimes internationaux et violations graves des droits de l'homme perpétrées dans le pays mais également du fait des progrès déjà accomplis et de la volonté exprimée par le gouvernement actuel de poursuivre en justice les auteurs de ces crimes. De plus, **JRR avait déjà collaboré avec le Mali par deux fois en facilitant le déploiement d'équipes d'experts légistes pour soutenir deux enquêtes nationales distinctes**, celle dite des « **Bérêts Rouges** » et celle dite de la « **Mutinerie de Kati** ». Ces déploiements, soutenus par l'Ambassade des Etats-Unis à Bamako et USAID, ont permis de faire avancer les deux enquêtes en cours et ont créé un climat de confiance entre JRR et le Ministère de la Justice du Mali.

Suite à l'accueil positif donné à la proposition de JRR par les autorités maliennes, JRR a envoyé, à l'invitation du gouvernement, une équipe de quatre experts pour une **mission de consultation**. La mission de consultation a eu lieu du 25 juin au 3 juillet 2014 à Bamako et était constituée d'un chef d'équipe, d'une experte en matière de poursuites pénales, d'une conseillère juridique et d'un expert en sécurité.

La mission de consultation a été un succès dans la mesure où les membres de la mission ont pu rencontrer tous les interlocuteurs identifiés et exécuter son mandat. Elle a pu identifier les deux structures qui devraient prioritairement recevoir l'assistance technique spécifique de JRR, à savoir le Tribunal de 1^{ère} instance de la Commune III du District de Bamako dans un premier temps, puis le Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée du Tribunal de Grande instance de la Commune VI du District de Bamako dans un second temps. La mission de consultation a également été en mesure de constater certains obstacles et lacunes se situant tant au niveau des enquêtes qu'au niveau de l'instruction des dossiers et ainsi d'identifier l'expertise générale et spécifique qui pourrait contribuer à pallier ces obstacles et lacunes. Sur la base de ces constats, la mission de consultation a émis des recommandations concernant le déploiement d'experts du vivier de JRR.

Les consultations avec les autorités maliennes sur la base du rapport de mission ayant été conclues positivement, **un Accord-Cadre de coopération** a été signé entre le Mali et JRR le 25 mars 2015 pour faciliter la prochaine phase du projet, c'est-à-dire la phase de déploiement d'experts auprès des autorités maliennes chargées des enquêtes et des poursuites pour les crimes commis au nord du Mali. L'Accord-Cadre a été signé par le Ministre de la Justice de la République du Mali et la Directrice des Opérations de Justice Rapid Response. Egalement présents à la cérémonie étaient la Représentante Permanente du Mali à Genève, le Représentant Permanent Adjoint de la Finlande, Etat qui préside actuellement le Conseil d'Administration de Justice Rapid Response et le Représentant du Haut Commissariat aux droits de l'Homme au Mali.

Cette collaboration sera une mise en application directe de la résolution du Conseil des Droits de l'Homme A/HRC/28/L9 qui "*Prie instamment la communauté internationale de poursuivre son assistance au Mali pour assurer sa stabilité en vue de promouvoir le respect de tous les droits de l'homme et la lutte résolue contre l'impunité, qui favorise la réconciliation nationale, la paix et la cohésion sociale.*"